

ACCUEIL DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE - PMR

Code produit : PMR

Information en matière d'obligation Ce que dit la loi : Les employeurs doivent former leurs agents d'accueil à l'accompagnement des personnes handicapées, dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, ces formations sont obligatoires (art L. 4142-3-1 du code du travail) Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 (art 2 et 3).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées
- Maîtriser la réglementation du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances
- Appréhender les différents handicaps
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne concernée par l'accueil des personnes handicapées

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 7 heures / 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Diaporamas, Vidéos, Echanges et partages d'expérience, Exercices et études de cas spécifiques à l'entreprise

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation.

Sanction de la formation : Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté, ...

PROGRAMME

PARTIE 1 : Introduction : La réglementation du 11 février 2005

- Que dit la loi sur l'égalité des chances et des droits
- L'accessibilité complète du territoire français au 1er janvier 2015
- Le handicap en France
- La recommandation ADAP

PARTIE 2 : Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre

- S'interroger sur le handicap et la situation de handicap : existe-t-il une différence ?
- La perception plus ou moins divergente sur le handicap en France
- Définitions de la notion de handicap
- Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- Le handicap auditif
- Le handicap visuel
- Le handicap moteur
- L'autisme et troubles envahissants du développement
- Le handicap psychique
- Les autres formes de handicap
- Lever ses préjugés face au handicap

PARTIE 3 : L'accueil des personnes handicapées

- Adapter son accueil en fonction du type d'handicap
- Sourd, mal voyant, handicapé moteur ou psychique
- Quid sur les polyhandicapés
- Les gestes et postures adaptés en fonction du handicap
- La prise en charge d'un client ou d'un patient